



*Un expert vous accompagne
pour sécuriser les obligations juridiques de votre société.*

Le Greffe du Tribunal
de commerce
me réclame
mon PV d'AG,
que dois-je faire ?

Ai-je l'obligation
de tenir
une Assemblée
Générale Annuelle ?

Suis-je obligé
de publier
mes comptes annuels ?

Je souhaite
faire évoluer
ma rémunération
de dirigeant,
comment faire ?



MÉMO

- Vos obligations juridiques respectées
- Des décisions d'associés formalisées et opposables aux tiers
- La rémunération des dirigeants régulièrement approuvée

FIABILISER



De quoi s'agit-il ?



(EURL, SASU)
hors frais légaux



(SAS, SARL)
hors frais légaux

Il s'agit de la **rédaction de l'ensemble des documents juridiques obligatoires annuels** pour votre société, quelle que soit sa forme juridique.



Comment ça marche ?

1

Analyser

En fonction des objectifs des associés, nous envisageons avec vous tous les scénarii possibles concernant l'affectation du résultat (dividendes, réserves,...).

2

Rédiger

Nous établissons dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice, l'ensemble des documents obligatoires à l'approbation des comptes annuels pour les associés (convocation, feuille de présence, rapport spécial, rapport de gestion, textes des résolutions, procès-verbal d'Assemblée Générale, dossier Greffe, procès-verbaux de revenus et/ou prime, mise à jour du registre, éventuellement courrier de non publication...).

4

Déclarer

Nous effectuons pour vous les déclarations fiscales et les formalités afférentes à la mise en paiement de vos dividendes (2777,IFU).

3

Transmettre

Après signature des associés, nous déposons les documents au Greffe du Tribunal de Commerce, et mettons à jour votre registre d'AG.



Pour aller plus loin..

- Prévisionnel d'exploitation
 - Mission IR / IFI
- Modifier son capital social



10 place Alfonse Jourdain
31000 TOULOUSE



05 61 07 01 76



contact@groupe-dedia.com



www.groupe-dedia.com

